

Tous les députés ont conscience des efforts soutenus qu'a faits, et que continue à faire, le député de Winnipeg-Nord-Centre, ainsi que des travaux du comité permanent des transports et des communications, en vue d'apporter des modifications qui amélioreraient la situation des retraités du Canadien National. Des membres de tous les partis politiques de la Chambre ont présenté au ministre des Transports, au cours des dernières années, des instances très sérieuses au nom de ces retraités. J'ai dans mes dossiers un volume entier de correspondance à ce sujet. J'ai aussi un certain nombre de retraités du Canadien National dans ma circonscription, et j'ai présenté au ministre, comme les autres députés, des instances sérieuses qui ont été transmises au Canadien National.

• (2220)

Ces efforts ont mené à certains progrès. Le ministre des Transports (M. Jamieson) a fait l'an dernier, à peu près à cette époque de l'année, une déclaration par laquelle il a informé la Chambre de certaines contributions importantes faites par le Canadien National à cet égard. La déclaration faite il y a un an environ intéressait un vaste nombre de retraités du Canadien National, ainsi que de veuves et de descendants. Les mesures annoncées mettaient à exécution la plupart des recommandations faites dans le rapport du comité permanent.

Je reconnais, toutefois, que le Canadien National devrait examiner de nouveau la question. Le ministre et moi-même comprenons assurément fort bien la situation. Si nous ne pouvons amener le Canadien National à prendre des mesures qu'au moyen d'une loi, j'espère qu'un jour le ministre songera à cette solution, en dernier recours. Je parle là en tant que député, et non à titre de porte-parole du ministre.

Le ministre m'a assuré, comme il l'a assuré au député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'il ne ménage aucun effort auprès du Canadien National, et il m'a demandé, en ma qualité de suppléant de son secrétaire parlementaire, de signaler au député qu'il poursuit ses négociations avec le CN et qu'il apportera toute la considération possible aux instances que lui a faites le député de Winnipeg-Nord-Centre le 29 février et le 10 mars.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCENTRALISATION DES SERVICES DE MONTRÉAL

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, le 7 mars dernier, je posais la question suivante au très honorable premier ministre:

Étant donné que la situation devient de plus en plus intolérable, en ce sens qu'un grand nombre de chômeurs doivent attendre cinq, six ou même dix semaines, surtout dans la province de Québec, avant de toucher leur premier chèque de prestations d'assurance-chômage, le très honorable premier ministre peut-il dire si son gouvernement a l'intention de changer cet état de choses très bientôt?

Et le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault), qui répondait au nom de la Commission d'assurance-chômage, disait, et je cite:

S'il y a des cas où les retards paraissent excessifs, ils feront immédiatement l'objet d'une enquête, . . .

Monsieur l'Orateur, à mon avis, le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a

[M. Watson.]

induit la Chambre en erreur par des propos qui ne tiennent pas debout.

Depuis janvier, je suis complètement débordé par l'affluence de cas d'assurance-chômage. Je comprends que cette nouvelle loi a été très mal expliquée au public. Je comprends également, et le secrétaire parlementaire devrait le comprendre aussi, que ce n'est pas le temps, à ce moment-ci, de faire des enquêtes pour savoir ce qui ne va pas. C'est plutôt le temps de voir à ce qu'un remède soit apporté à cet état de choses très lamentable.

À mon avis, il y a trois raisons principales pour ces retards. Partout, à la télévision, à la radio et dans les journaux, on disait à tout le monde: Vous allez recevoir des prestations d'assurance-chômage de \$100 par semaine; le nouveau régime est entièrement amélioré, le gouvernement se modernise, il pense à vous, et autres choses de la sorte.

Ces annonces, endorment tous les gens et, lorsqu'ils s'éveillent, ils réalisent qu'ils ont fait un mauvais rêve.

Ici, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un télégramme que j'ai reçu du député provincial du comté de Wolfe, le 15 mars 1972, et qui se lit comme suit:

Mon cher Léonel,

RE: Raymond Béliveau Stratford

Rien reçu depuis 16 semaines STOP Henri Poulin Garthby. Monsieur Poulin a arrêté de travailler au début de décembre et n'a rien reçu depuis la semaine dernière STOP père de famille, enfants, misère noire, poursuivi en justice pour comptes . . .

Ce sont seulement quelques-uns des nombreux cas qui existent dans le comté et qui devraient recevoir de l'assurance-chômage STOP Pour essayer de leur être utile j'ai fait des démarches pour ces gens et eu aucun résultat STOP J'espère que tu peux de ton côté voir à ce que les si belles paroles concernant l'assurance-chômage à la télévision soient mises en application pour que ces gens reçoivent ce qui leur est dû. Merci de ta collaboration.

René Lavoie, député de Wolfe

Des cas semblables, monsieur l'Orateur, dans les environs de Sherbrooke, il en arrive trois, quatre, cinq, et même dix par jour, tous les jours!

La réponse que reçoivent des milliers de chômeurs, quand l'envoi des chèques est retardé indéfiniment, est celle-ci: Monsieur, nous attendons après Montréal. Monsieur, nous avons perdu votre dossier. Monsieur, nous avons écarté votre dossier. Monsieur, nous pensons que vous n'avez pas droit à vos prestations d'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, je voudrais que l'honorable secrétaire parlementaire du ministre dise si c'est avec cela que ces gens-là vont acheter de la nourriture, de l'huile pour se chauffer et continuer à vivre cet hiver.

Il est très regrettable que des chômeurs ne reçoivent pas leurs prestations et doivent se rendre aux bureaux de Bien-être social pour quémander leur pitance, afin de continuer à vivre, parce que c'est trop compliqué à Montréal et que les machines ne font pas le travail nécessaire, etc.

Monsieur l'Orateur, le jeudi 16 mars, je posais la question suivante au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey):

Ces jours derniers, en son absence, incontrôlable, bien sûr, je signalais à son secrétaire parlementaire, qu'une situation très difficile se présentait au bureau d'assurance-chômage du district de Sherbrooke, savoir qu'on avait augmenté le nombre d'employés d'environ 25 ou 30 p. 100, dans les mêmes locaux, et que ceci diminuait énormément le service qu'on devait donner aux chômeurs, parce que plusieurs attendent de toucher leurs chèques d'assurance-chômage depuis huit ou dix semaines. Est-ce que l'enquête à ce sujet est terminée, et est-ce que l'honorable ministre